HV/ad
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-93 du 19 avril 1977

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifou BOURAIMA pour compter du 19 avril 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 19 avril 1977, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 avril 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MFPT-MSP 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI Gde Chanc. 5 JORPB 1.